



## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Autorisation Environnementale**

Par arrêté préfectoral du 30 novembre 2020 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet présenté par la commune de la Monnerie-le-Montel, de régularisation du plan d'eau des Planchettes.

Cette enquête publique d'une durée consécutive de trente jours se déroulera :

**du lundi 11 janvier au mardi 9 février 2021**

Les éléments constitutifs du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public ( **sous réserve du respect des mesures barrières pour faire face à l'épidémie de Covid 19** ) pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux de la mairie de La Monnerie-le-Montel qui sont les suivants:

- **du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30**

Ils seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/enquetes-publiques>

et depuis un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Puy-de-Dôme, 5<sup>ème</sup> étage bureau de l'environnement (aux horaires habituels d'ouverture des bureaux, de 8 h 15 à 16 h et 8h 15 à 15 h 30 le vendredi )

**Mme Martine VIEIRA est nommée commissaire-enquêteur.**

Elle recevra toute personne intéressée à la mairie de La Monnerie-le-Montel aux jours et heures suivants :

- **lundi 11 janvier 2021 de 8 h 30 à 11 h 30**
- **mercredi 27 janvier 2021 de 13 h 30 à 16 h 30**
- **mardi 9 février 2021 de 14 h 30 à 17 h 30**

Les observations et propositions pourront soit être inscrites sur le registre ouvert à cet effet, soit être exprimées oralement auprès du commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal, soit être adressées, par correspondance au commissaire-enquêteur, en mairie de La Monnerie le Montel, où elles seront annexées au registre d'enquête, soit par voie électronique, à l'adresse suivante :

**[pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr)**

Tout renseignement complémentaire sur ce projet pourra être obtenu auprès de la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme-Service Eau- Environnement et Forêt - Site de Marmilhat- 63370 Lempdes-

Le rapport et les conclusions établis par la commissaire-enquêteur resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de La Monnerie- le- Montel ainsi que sur le site internet des services de l'Etat :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/enquetes-publiques>

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale.

Cette décision sera mise en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme.